



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 19/03/2014	Séance du jeudi 13 mars 2014 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 13 mars 2014 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté des 20/01/14 et 06/02/14

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur François LOPEZ comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté des 20 janvier et 6 février 2014.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. I.1.1 - Budget Primitif 2014 et plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2014-2018

A la majorité, 5 Contre, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le Budget Primitif 2014, budget principal et budgets annexes,
- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2014-2018.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 114 Contre : 5 Abstentions : 3

↳ R. I.1.2 - Révision des AP/CP - 2014

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de :

- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Réalisation du magazine 2012-2014 » et des crédits de paiement sur la période 2014,
- l'autorisation de programme de l'opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est » et sur son crédit de paiement 2014,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Réalisation d'itinéraires cyclables » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2016,
- l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2014-2017,
- de l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase » et sur son crédit de paiement 2014,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase » et sur son crédit de paiement 2014,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt de Planoise » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2018.
- l'échéancier de l'autorisation de programme et d'engagement sur l'opération « Réalisation de la ligne de tramway » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2016.
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2016,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération TCSP « Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2016,
- l'autorisation de programme et d'engagement de l'opération « Marnières » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2014-2019,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2016.
- l'autorisation de programme de l'opération « Pépinières d'activités maraîchères » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2014-2015,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Equipements Fluviaux » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2016,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2015,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Parc instrumental » et sur le crédit de paiement 2014,

- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Subventions PLH 2006-2012 » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2015,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Aides à la pierre déléguées » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2017,
- l'autorisation de programme de l'opération « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2014-2019,
- l'autorisation de programme de l'opération « Subventions Constructions de logements locatifs publics 2013-2019 » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2014-2019,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2019,
- l'échéancier de l'autorisation de programme sur l'opération « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 » et sur les crédits de paiement sur la période 2014-2019.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 117 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ R. I.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2014

A la majorité, 4 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité locale pour l'année 2014 :

- Cotisation foncière des entreprises : 25,69 %,
- Taxe d'habitation : 9,47 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,50 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,16 %.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 4 Abstention : 0

↳ R. I.1.4 - Adhésion à l'Agence France Locale

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'Agence France Locale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - signer les documents constitutifs de l'Agence France Locale - Société Territoriale,
 - signer les documents constitutifs de l'Agence France Locale - Société Opérationnelle,
 - prendre et/ou signer tous les autres actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la CAGB à l'AFL et à engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents,
- approuve l'acquisition d'une participation de la CAGB au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale, de telle sorte que l'apport en numéraire réalisé par la CAGB soit égal à un montant maximum de 360 000 € et permette le financement des besoins d'investissements éventuels du budget principal et des budgets annexes Transports, CRR et Déchets,
- autorise l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 du budget de la CAGB,
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale selon les modalités suivantes : un versement unique d'un montant maximum de 360 000 €,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT et désigne Monsieur le Président, en tant que représentant permanent de la CAGB à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale, et Monsieur le 1^{er} Vice-Président, en tant que représentant suppléant,

- autorise le représentant permanent de la CAGB ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appel d'offres, conseil de surveillance, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,
- autorise la CAGB à devenir membre du Conseil d'orientation de l'Agence France Locale - Société Territoriale et désigne Monsieur le Président représentant de la CAGB au sein dudit Conseil, ainsi que Monsieur le 1^{er} Vice-Président, son suppléant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R. 1.1.5 - Achat de fourniture de gaz naturel - Convention avec l'Ugap

M. LIME ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recours à l'UGAP pour l'achat de Gaz Naturel,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'UGAP.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative Moyens Généraux (catégorie C)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- la modification en conséquence de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.2.2 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement de la subvention 2014 due au COS, soit :

- pour le Budget principal, 12 297 € en février au titre de l'acompte (25 % de la subvention de l'année 2012) et 39 776 € en juin au titre du solde de la participation aux diverses prestations,
- pour le Budget annexe Transports hors TCSP, 3 302 € entièrement versés en juin,
- pour le Budget annexe Transports TCSP, 3 603 € entièrement versés en juin,
- pour le Budget annexe Déchets, 7 794 € en février au titre de l'acompte (25 % de la subvention de l'année 2012) et 23 373 € en juin au titre du solde de la participation aux diverses prestations,
- pour le Budget annexe CRR, 6 681 € en février au titre de l'acompte (25 % de la subvention de l'année 2012) et 21 859 € en juin au titre du solde de la participation aux diverses prestations.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R. 2.1 - Piste cyclable de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin - Convention avec la DIR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'État à la CAGB pour la réalisation d'un itinéraire modes doux vers la gare d'Ecole-Valentin,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente entre l'État et le Grand Besançon et tout document y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 13 mars 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h35.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1), Mme Geneviève VERRO (à partir du 1.1.1) **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.2), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Valérie HINCELIN, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.1), Mme Jacqueline PANIER (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS, M. Jean-Claude ROY, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du 1.1.1) **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.1) **Chalèze** : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD (à partir du 1.1.1) **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean Claude VILLATTE) **Mamirolle** : M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.1) **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du 1.1.1) **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT (représentée par M. Pascal DURAND) **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Saône** : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thisse** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Etaient absents : **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : Mme Brigitte VIONNET **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Nancray** : M. Daniel ROLET **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jean-Pierre ISSARTEL **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Torpes** : M. Dominique GRUBER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.1), N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, P. GONON (jusqu'au 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.2), D. POISSENOT, B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, D. HUOT, B. VIONNET, P. BELUCHE, J.M. FAIVRE

Mandataires : S. WANLIN, J.C. ROY, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN, J.P. GOVIGNAUX, O. FAIVREPETIT JEAN (jusqu'au 1.1.1), D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), A. GHEZALI, M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, J. MARIOT, C. THIEBAUT, A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.P. MARTIN, B. BECOULET, B. BOURDAIS, J.M. BOUSSET



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 13 mars 2014

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	9
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 20 janvier 2014 et 6 février 2014 _____	9
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC _____	10
Finances _____	10
Rapport n°1.1.1 - Budget Primitif 2014 et Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) 2014-2018 _____	10
Rapport n°1.1.2 - Révision des AP/CP - 2014 _____	19
Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2014 _____	22
Rapport n°1.1.4 - Adhésion à l'Agence France Locale _____	22
Rapport n°1.1.5 - Achat de fourniture de gaz naturel - Convention avec l'Ugap _____	23
Ressources Humaines _____	24
Rapport n°1.2.1 - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative Moyens Généraux (catégorie C) _____	24
Rapport n°1.2.2 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution d'une subvention _____	24
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements _____	24
Rapport n°2.1 - Piste cyclable de la halte ferroviaire d'École-Valentin - Convention avec la DIR _____	24
Questions diverses _____	24
Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	24
Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	24

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 13 mars 2014

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h35.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 20 janvier 2014 et 6 février 2014

M. LE PRÉSIDENT.- La séance est ouverte. Vous savez qu'il s'agit ce soir de la dernière séance du Conseil d'Agglomération du Grand Besançon sous sa forme actuelle, j'y reviendrai dans un instant. Certains d'entre vous ne reviendront pas, parce qu'ils l'ont décidé. Certains d'entre vous reviendront, parce qu'ils auront été réélus. Un certain nombre ne reviendra pas, mais nous espérons tous être dans la catégorie du milieu. En tout cas, je dois ce soir ouvrir la séance.

Je dois désigner un secrétaire de séance qui ce soir sera François LOPEZ. Je dois également procéder à la vérification du quorum qui est largement atteint, annoncer les excusés et les pouvoirs pour la séance de ce soir, à savoir : Raymond REYLÉ sera représenté par Jocelyne IWASINTA, Didier GENDRAUD donne pouvoir à Franck MONNEUR, Hayatte AKODAD à Sylvie WANLIN, Yves-Michel DAHOUI à Jean-Claude ROY, Emmanuel DUMONT à Michel LOYAT, Cyril DEVESA à Benoît CYPRIANI, Nicolas GUILLEMET à Valérie HINCELIN, Danièle POISSENOT à Abdel GHEZALI, Béatrice RONZI à Marie-Noëlle SHOELLER, Jean ROSSELOT à Jean-Marie GIRERD, Joëlle SCHIRRER à Jacques MARIOT, Zahira YASSIR-COUVAL à Catherine THIEBAUT, Daniel HUOT Jean-Pierre MARTIN, Jean-Michel FAIVRE à Jean-Marc BOUSSET, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Philippe GONON à Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-François GIRARD à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Brigitte VIONNET à Bernard BECOULET, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY, Philippe CHANEY à Auguste KOELLER.

Je dois aussi vous transmettre les excuses de Joëlle SCHIRRER qui vient de m'envoyer un SMS. Elle pensait venir ce soir, mais au dernier moment, elle n'a pas pu venir. Nous lui souhaitons donc un bon rétablissement. J'ai aussi une lettre de Jean ROSSELOT qui me dit : « Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, je m'excuse pour mon absence de ce soir à la CAGB. Mais pardonnez-moi, je suis convié à la venue d'un ancien Premier ministre à Belfort. Je suis néanmoins navré de ne pas être présent pour cette dernière séance. Je me console en me disant que j'ai accompli mon devoir de présence durant ce mandat. J'ai pris beaucoup d'intérêt à participer à ces débats. Je crois en la relation constructive des collectivités et je vous remercie d'avoir fait en sorte que ces débats, dont j'ai été acteur, ont été constructifs, même si rudes parfois. [Je suis sensible à cela. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai lu la lettre. Non, je l'aurais lue de toute façon.] Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma sincère considération ».

C'est vrai que Jean ROSSELOT fait partie des élus qui ont été là – il n'est pas le seul – avec beaucoup d'assiduité, toujours présent. Donc, il n'est pas là, je le comprends parfaitement.

Nous allons donc parler du Budget Primitif.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC
--

Finances

Rapport n° I.1.1 - Budget Primitif 2014 et Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) 2014-2018

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que ce soir, nous sommes appelés à voter le Budget 2014. C'est le dernier vote du budget de ce mandat. Je vais dire quelques mots brièvement. Ensuite, ce sont Gabriel BAULIEU et Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA qui, comme à leur habitude, présenteront à deux voix ce Budget Primitif. Je souhaite simplement vous dire quelques mots à l'occasion de ce dernier Conseil du mandat qui s'achève.

Je veux tout d'abord remercier les 140 délégués communautaires qui, notamment en Commissions et en Conseil, ont largement contribué à l'élaboration et aux votes de nombreux projets dont certains très importants, comme le tram, bien sûr. Je vous rappelle dans quelles conditions ce dernier a été voté entre autres par l'Agglomération. Il y a aussi eu la Cité des Arts, ainsi que beaucoup d'autres participations du Grand Besançon à des infrastructures importantes comme la voie des Mercureaux ou la LGV. Vous savez qu'ici, la politique a été bannie, et j'espère qu'il en restera ainsi pendant les mois à venir, c'est-à-dire que nous avons travaillé pour l'intérêt général. On me dit que ce n'est pas l'esprit politique, mais l'esprit partisan, la politique étant l'organisation de la vie de la Cité. Donc, nous pouvons dire à ce niveau-là que nous faisons effectivement de la politique. Mais l'esprit partisan est un esprit très, très fort ici, pour faire en sorte que nous puissions tous nous retrouver autour de projets d'intérêts généraux.

Notre Agglomération s'est bien développée, vous le savez. Elle a même pris quelques habitants au passage, ce qui montre son dynamisme. Donc, merci aux élus dans les Commissions, merci aux Vice-Présidents et Présidents de Commissions qui ont, chacun dans leur délégation, pris une part déterminante à tout cela. Permettez-moi d'avoir une mention spéciale pour Gabriel BAULIEU qui, à mes côtés, a géré beaucoup de problèmes, entre autres les problèmes budgétaires. Je tenais à lui dire ici, comme à vous toutes et vous tous d'ailleurs, tous mes remerciements. Cela a été dit, effectivement, cela a été fait sans esprit partisan et sans autre préoccupation que l'intérêt de nos communes et de nos habitants. Bien sûr, il y a eu quelques rares interventions, peut-être inopportunes, mais globalement, on ne peut que se féliciter de la hauteur des débats dans cette Assemblée. Vous avez, je crois, tous ensemble, entre 2008 et 2014, pérennisé une tradition au Grand Besançon que notre charte politique a confirmée en mai 2013, vous vous en souvenez, quand nous avons voté notre charte politique, après l'avoir modifiée, qui respecte le 40-60, 40 pour la Ville-centre, 60 pour la périphérie, et qui fait qu'il y a un accord pour que le Président de l'Agglomération soit le Maire de Besançon. Je souhaite qu'il en soit de même pour le prochain mandat, et que cet esprit non partisan subsiste.

Je veux remercier les élus des 58 communes périphériques qui ont travaillé au renforcement de notre Communauté d'Agglomération, avec, bien sûr, leur diversité, leur cadre de vie, leur dynamisme malgré toutes les difficultés qu'ils ont connues. Les communes ont donné corps, avec la Ville-centre, à un ensemble intercommunal porteur d'avenir, de développement et de solidarité. Grâce à vous et à votre action pour la préservation et le développement de vos richesses et de notre patrimoine, je crois que nous pouvons dire que nous avons la chance de vivre dans une Agglomération originale par sa composition, une Ville-centre de 117 000 habitants, la seconde commune, Saône, compte 3 200 habitants. C'est donc une Agglomération originale, mais c'est une Agglomération à taille humaine, qui est dynamique, spécialement dans le domaine économique.

Je veux aussi remercier les Maires ici présents, ainsi que ceux qui ne sont pas présents parmi nous ce soir, parce qu'ils ne sont pas délégués communautaires, mais ils nous ont toujours soutenus. C'est vrai que sur la plupart des projets, sur 95 % des projets, pour ne pas dire 97 ou 98 %, vous le savez, il y a toujours eu un vote unanime de notre Assemblée. Je voudrais avoir une attention particulière. Sur les 59 Maires, 20 d'entre eux ne se représentent pas, soit 34 %. Un tiers des Maires ne se représente pas. Donc, le renouvellement dans notre Conseil d'Agglomération sera fort. C'est pour cela que je souhaite que ceux qui ne se représentent pas puissent, avant le premier Conseil d'Agglomération du nouveau mandat, peut-être rappeler l'état d'esprit qui fait que depuis des années, nous travaillons ensemble, avec le Conseil des Communes du Grand Besançon, le District, puis la CAGB.

Mais je dois revenir maintenant au BP (Budget Primitif). Merci à toutes et à tous. C'est vraiment un plaisir, un vrai plaisir que de présider une Assemblée comme celle-ci, où l'intérêt général est la seule chose qui compte.

Pour le BP, vous avez compris qu'il s'agit du dernier vote du budget de ce mandat, mais cette circonstance ne change rien à notre habitude. Ce budget se veut sincère, honnête, ambitieux et il s'inscrit dans la stricte continuité des orientations budgétaires que nous avons présentées ici, moi-même, Gabriel et Marie-Odile, le 6 février dernier. Donc, je vais faire quelques réflexions sur notre Budget Primitif 2014.

L'action de l'Agglomération, vous le savez, est de faire en sorte que le Grand Besançon se développe, qu'il continue à rayonner et que nous soyons une Agglomération-Capitale. Nous devons constater aujourd'hui que beaucoup de chemin a été parcouru. Je rappelle que l'Agglomération a été installée en avril 2001. En quelques années, notre Agglomération s'est dotée d'infrastructures, d'équipements publics essentiels à son développement. Je crois que l'Agglomération a pleinement joué son rôle en soutenant fortement les projets structurants portés par l'État et les autres collectivités. Nous avons également créé nous-mêmes des infrastructures dont j'ai cité quelques exemples tout à l'heure. Vous savez que l'investissement public représente beaucoup d'investissements au niveau du pays, et c'est très créateur d'emplois. Par ses investissements publics, l'Agglomération a pleinement joué son rôle de soutien et de relance économique. Lorsqu'il y a eu le plan de relance, vous vous souvenez que là aussi, nous avons joué le jeu pour soutenir ce plan de relance qui répondait, en plus, aux besoins du territoire.

C'est ainsi que de 2001 à 2012, je voudrais que vous notiez que le Grand Besançon a investi près de 460 M€. De 2001 à 2018, puisque notre PPIF (Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) va jusqu'en 2018, la CAGB aura investi, si tout va comme on le souhaite, près de 718 M€, dont une part très importante pour alimenter l'économie locale. D'ailleurs, les industriels, les entreprises de cette région le savent bien. Et nous avons, de ce fait, œuvré tous ensemble pour un développement économique porteur de ressources et surtout créateur d'emplois, puisque le développement économique et la création d'emplois, qui vont d'ailleurs ensemble, sont mes priorités, et vous le savez. Il en sera de même en 2014. Nous avons deux priorités en investissement qui sont consacrées à l'économie et à l'habitat. Ces deux priorités que sont l'économie et l'habitat vont représenter 80 % des 26 M€ d'investissement du Budget Principal. Nous allons investir 11,3 M€ pour l'économie et pour l'emploi, et 9,6 M€, soit presque 10 M€, pour la réalisation de nos objectifs 2014 du nouveau Programme Local de l'Habitat.

Autre préoccupation : dans une période où, comme vous le savez, il y a un ras-le-bol fiscal, un ras-le-bol de l'impôt, je voudrais dire qu'ici, grâce à la volonté de la Commission des Finances, la Direction Générale des Services et de l'ensemble du personnel, nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement qui n'ont jamais dépassé une hausse annuelle de 2,4 %, inflation et dépenses contraintes comprises, ce qui est un bel exploit. Les Orientations Budgétaires 2014, vous vous en souvenez, respectent là encore ce cadre très strict. Je sais qu'au niveau national, comme au niveau local, il est bon ton de dire qu'il faut encore rationaliser les dépenses publiques locales, c'est vrai, et qu'il existe des gisements d'économie dans les comptes de collectivité. C'est certainement vrai en matière de fonctionnement et de ressources humaines. Mais je crois que l'on peut dire qu'ici, déjà, je ne sais pas si nous avons parcouru tout le chemin, mais en tout cas, nous avons parcouru une très grande partie de ce chemin. Ici, c'est désormais déjà la réalité. On va encore pouvoir progresser, on va encore devoir même progresser. Mais je le dis ce soir : il faut rester réaliste, prenons bien garde à ne pas promettre n'importe quoi à n'importe qui, parce que passées les périodes électorales, il va falloir continuer à gérer et mettre en place ce que nous aurons dit.

Donc, n'étant pas un magicien, n'ayant pas de baguette magique et n'étant pas non plus un faux-monnayeur capable d'imprimer des billets verts de 500 €, je crois qu'il faut que nous puissions dire qu'il faut être responsable par rapport à cela. Je précise d'ailleurs que lorsque la CAGB aura investi ces 718 M€ de 2001 à 2018... Écoutez, c'est très important, parce que l'on dit souvent - cela m'a d'ailleurs un peu fâché, mais cela a beaucoup plus fâché le premier Vice-Président chargé des finances - : *«j'ai vu quelquefois que la CAGB était dans le rouge, qu'elle était mal gérée, qu'elle était au bord du gouffre financier»*. Non ! C'est faux ! Gabriel a d'ailleurs eu l'occasion de le dire à l'intéressé.

Sachez que lorsque nous aurons investi ces 718 M€ en 2018, l'encours de notre dette ne dépassera pas 180 M€, c'est-à-dire que nous aurons remboursé la différence. Vous savez que nous avons, par ailleurs, sécurisé notre gestion financière, ce qui nous permet de mieux anticiper de nombreuses incertitudes et respecter les équilibres financiers de l'Agglomération. On peut dire à cet instant que si les grandes institutions bancaires, comme la Caisse des Dépôts et Consignations ou la Banque Européenne d'Investissement, nous prêtent de l'argent, c'est qu'elles nous font vraiment confiance et qu'elles font confiance à nos finances.

Donc, nous devons être prêts à faire face à plusieurs situations, à savoir les risques sur les dotations, l'incertitude sur l'évolution des bases fiscales, la prudence sur l'évolution de la subvention d'équilibre transport hors tramway en relation avec les évolutions du Versement Transport (VT).

C'est donc en toute et totale transparence et sans démagogie que nous affichons nos ambitions pour notre territoire, tout simplement par respect pour nos concitoyens. Et nous voulons concilier ambition et réalisme. Nous sommes confiants, car les ratios d'épargne et d'endettement montrent que notre trajectoire est maîtrisée, et dernièrement, j'ai dit « les grandes institutions bancaires », mais aussi la Chambre Régionale des Comptes, ont reconnu la qualité de nos travaux de prospective à long terme. Vous savez que nous sommes entourés par les cabinets de conseil qui suivent très attentivement l'ensemble de ces dossiers avec la Direction Générale, avec Gabriel BAULIEU et moi-même.

Merci à toutes et à tous. Je crois que tous ensemble, et pas seulement le Vice-Président Gabriel BAULIEU, nous pouvons être fiers de ces finances et de leur caractère sain. Voilà ce que je voulais dire très rapidement. Je passe maintenant la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci, Président. D'une certaine manière, le rapport budgétaire est fait. Je dis « positivement » puisque l'essentiel des éléments constitutifs de nos orientations présentés dans cette salle et repris avec précision dans le budget que nous présentons ce soir a été résumé dans les propos du Président. Ayons donc cela à l'esprit comme ligne éclairant ce que sont nos chiffres pour cette année 2014. En complément, nous rentrerons à peine plus dans le détail avec Marie-Odile en utilisant un diaporama comme support, préparé par la Direction des Finances, dont nous remercions d'ailleurs toute l'équipe attentive et réactive.

Nous allons passer en revue, et c'est comme cela que nous nous répartirons la tâche avec Marie-Odile, ce que je vais appeler les grands équilibres du budget, à la fois en ressources et en dépenses, avec l'aspect Fonctionnement et l'aspect Investissement. Et nous rentrerons par le propos de Marie-Odile un peu plus dans le contenu de l'opérationnel de ce budget 2014. Bref, à quoi tout cela sert-il ?

Sur ce budget 2014, une première vue globale résume les choses. Vous avez tous en tête que le budget de l'an dernier exceptionnellement élevé compte tenu du niveau d'investissement était à 330 M€, un peu plus après les DM, avec 160 M€ d'investissement. Telle était la photographie 2013. Pour 2014, nous avons encore un niveau d'engagement élevé, mais un certain reflux avec un budget à 256 M€ et 131 M€ d'investissement avec des opérations diverses, l'investissement *stricto sensu* étant entre 112 et 113 M€, comme vous l'avez vu dans le rapport. Donc, c'est une diminution de 23 %, mais ce n'est pas un scoop, compte tenu du fait que nous sommes dans la fin de la réalisation de la grosse opération qu'est le tramway.

Vous avez ensuite une vue générale complémentaire sur la ventilation des budgets, avec les différentes composantes, sachant qu'il y a des aspects de subvention d'équilibre entre les budgets qu'il n'est pas facile d'écarter dans ce genre de situation. Sur la ventilation, on a bien évidemment des budgets très importants que sont le budget général et le budget annexe Transports avec un volet « investissement » encore tout à fait conséquent, et après, au niveau qu'on leur connaît, vous avez le budget annexe CRR et celui des déchets. Vous avez ensuite presque pour mémoire, compte tenu de l'importance des opérations, le budget annexe de la zone du Noret et celui des Portes de Vesoul, avec des montants de 117 M€ et 126 M€. Vous l'aurez parcouru vous-mêmes.

Un autre regard d'ensemble important permet de résumer les choses en grande masse sur l'équilibre de ce budget 2014 consolidé, avec ce 256 M€ d'équilibre, mais également le niveau de recours à l'emprunt à 46 M€, l'essentiel concernant l'investissement Transports, vous l'avez vu également, et la part encore importante liée à cet investissement des subventions et autres recettes, et bien évidemment, la fiscalité sur laquelle nous nous arrêterons dans quelques instants. Sur la partie gauche, vous avez le regroupement des dépenses et investissements que j'indiquais tout à l'heure, selon les virgules que l'on met, à 112 ou 113 M€. J'indique, même si c'est notre pratique habituelle, que nous reprenons par anticipation les résultats estimatifs du compte administratif 2013 qui n'est pas voté à l'heure qu'il est. Mais il y a un projet de compte administratif. Donc, nous savons où nous en sommes. Vous voyez apparaître les chiffres, tant en recettes qu'en dépenses, avec le résultat du fonctionnement permettant de compenser le déficit d'investissement.

Je poursuis sur un élément sur lequel je peux passer rapidement dans la mesure où, en orientations, nous avons largement souligné les faits marquants. Vous avez la diminution tant du produit fiscal que des dotations de l'État. Les produits de fiscalité, hors rôle supplémentaire, et nous le verrons bien, baissent de 627 000 €, avec des effets de compensation qui jouent insuffisamment. Vous avez tous en tête que pour la CFE, malgré le dispositif que nous avons voté, ce sont 770 000 € de moins. Pour la CVAE, une baisse également sensible nous est annoncée par les services de l'État.

Malgré une évolution des bases de la fiscalité, l'actualisation de la base à 0,9 seulement cette année, et malgré les hausses des taux TASCOM que nous avons votées l'automne dernier et la majoration spéciale que nous nous proposons de voter ce soir au titre de la CFE, bien évidemment, nous ne compensons pas l'ensemble des baisses, la somme algébrique étant à 627 000 €. La baisse des dotations de l'État, le mécanisme de sortie du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (le FPIC) se traduisent par une perte de 1,5 M€. Il n'est pas du tout anodin de présenter un budget avec un peu plus de 2 M€ de recette en moins.

Sur l'écran suivant, vous avez le panier fiscal 2014, avec la fiscalité professionnelle, la fiscalité des ménages et la fiscalité mixte lorsque l'on parle du foncier bâti ou non bâti, avec les parts respectives sur les 58 M€ au total. On voit bien que la masse importante est la taxe d'habitation qui représente 44 % de nos recettes fiscales. Ensuite, c'est en direction du foncier bâti à 26 M€. Sur la fiscalité d'entreprise, nous avons les différents éléments dont vous pouvez prendre connaissance vous-même. Nous avons ensuite fait un arrêt sur image pour le Versement Transport, avec un schéma un peu particulier. Vous avez la recette brute de chaque exercice sur les différents éléments que vous avez sous les yeux. Pour les exercices 2012-2013, cette recette brute comprend bien la partie orange (ou vermillon) et la partie verte. Ce que l'on a indiqué en vert est simplement ce que l'on nous a prélevé à la source, au niveau de l'URSSAF, pour compenser ce que l'on nous avait versé en trop sur les exercices précédents, dont l'essentiel avait été orienté sur Montbéliard, un peu sur Pontarlier, et peut-être un peu également sur la Région. Voyez bien les choses ainsi. Notre prévision est vérifiée sur 2013, avec le -1 % par rapport à l'exercice précédent. Nous proposons de retenir pour 2014, une évolution égale à 0 %.

L'écran suivant est un écran auquel on est habitué maintenant, mais qui est particulièrement intéressant - nous semble-t-il -, pour reconstituer visuellement très rapidement la chaîne du financement de l'investissement, et ceci par budget. Cela permet en un clin d'œil de voir les niveaux d'autofinancement, de subvention, l'intervention de recettes spécifiques type FCTVA, bien évidemment le recours à l'emprunt, et la somme totale des investissements par budget. On remarquera à nouveau, bien que sur l'investissement Tramway, nous ne disposons plus de la provision constituée par l'autofinancement, par avance. Mais nous avons néanmoins, puisque c'est l'autre élément particulièrement intéressant de cet écran à droite, sur le gâteau, sur la part de financement des investissements, le recours à l'emprunt étant à 41 %, ce qui reste à un niveau, somme toute, tout à fait raisonnable pour un niveau d'investissement qui dépasse 112 M€.

Sur l'aspect de la dette pour l'exercice 2014, l'annuité est à environ 15 M€, soit 8,5 M€ d'amortissement de capital et 6,4 M€ d'intérêt. On a dit qu'au 31 décembre 2014, l'encours prévisionnel devrait s'établir à 172 M€. On rappelle ensuite deux chiffres cités par le Président, qui concernent les niveaux de réalisation de ces investissements depuis la transformation du District en Communauté d'Agglomération, et la prospective jusqu'à 2018. Vous aurez remarqué que ces niveaux sont plus qu'honorables, et avec là également, un taux de couverture par l'autofinancement, ou l'amortissement assez remarquable sur un certain nombre d'années.

En grande masse, sur les dépenses, je vais vous donner quelques éléments, et après, nous rentrerons plus dans les détails avec Marie-Odile. Vous avez les dépenses consolidées par Commission, avec un zoom sur la partie concernant les infrastructures, les transports et les déplacements. En soi, cela vaut le coup d'œil, avec les masses « fonctionnement » et « investissement ». On a :

- la partie « investissement TCSP » aux environs de 75 M€, dont 70 M€ sur le tramway ;
- le budget principal avec le volet « transport » à 600 000 € ;
- sur les infrastructures, ce sont 1,1 M€ ;
- sur la partie davantage « fonctionnement » du budget annexe Transports, ce sont près de 39 M€.

Donc, le volet Transports et Infrastructures est particulièrement conséquent, d'où l'intérêt de ce zoom spécifique. Je vais essayer d'être assez rapide, puisque vous avez également ces graphiques, ces schémas dans les rapports à votre disposition. On voit les valeurs relatives des dépenses consolidées de fonctionnement et d'investissement des autres Commissions, avec les parts de gâteau. Bien évidemment, on voit ressortir les Déchets en tant que budget annexe. Ensuite, il y a ce qui fait partie des éléments soulignés aussi par le Président, l'économie, et tout particulièrement, l'habitat et la politique de la Ville, la sécurité, les secours, puisque les 8,6 M€ sont notre contribution au SDIS, élément important pour les habitants. Quand on parle de l'investissement sur notre territoire, la création, dans le mandat écoulé, même si nous n'avons apporté qu'un cofinancement, c'est le SDIS qui a fait les investissements, avec un financement particulier du Département. Le fait d'avoir 3 casernes sur l'Agglomération, en matière de sécurité et de secours pour les habitants, est un progrès notoire. Quand je m'adresse aux collègues de l'Est, c'est encore plus le cas pour eux que pour les autres, puisque désormais, le Service d'Intervention est sur place, ce qui est extrêmement important. On a tendance à banaliser ce qui a été fait, mais il importe de le souligner. Je parlais là de notre contribution sur le plan du fonctionnement de ce Service Départemental d'Incendie et de Secours.

S'agissant des investissements 2014, c'est l'écran suivant. Sur le budget principal, nous avons bien évidemment, puisque là, les proportions ressortent de manière encore plus criante, l'économie, l'emploi et l'insertion et par ailleurs l'habitat et la politique de la Ville. En parlant du transport tout à l'heure, soulignant le caractère important, j'aurais dû dire que nous pensons bien évidemment à l'investissement considérable sur le tramway. Nous l'avons dit à l'Orienta­tion Budgétaire, et ce sera sans doute redit tout à l'heure dans la présentation, 2014 est aussi un effort particulier pour accélérer le renouvellement du parc des bus et également pour mettre aux normes notre dépôt de Planoise. Cela fait partie des éléments sur lesquels nous avons eu des échanges depuis plusieurs années avec le délégataire. Donc, nous avançons de manière significative sur cet exercice 2014. Voilà les grandes masses. Après, vous avez les autres, bien évidemment, et vous pouvez les parcourir par vous-mêmes.

Nous rappelons également les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, avec le budget annexe Transports hors TCSP, puisque nous sommes toujours sur cette logique. C'est un sujet sur lequel nous parlerons, mais pour ceux qui seront aux affaires à partir de 2015, à savoir comment tout ceci peut être globalisé. Mais 2014 est l'achèvement de l'opération « tramway ». Il sera temps de voir s'il peut y avoir consolidation ensuite ou pas. Pour l'heure, bien qu'étant dans le seul budget annexe Transports, nous veillons à avoir ce suivi distinct, notamment pour bien suivre parfaitement le respect de notre plan de financement de l'investissement Tramway. Certes, sur cette subvention Transports, nous l'avons évoqué au cours du Débat d'Orientations Budgétaires, il faut être extrêmement vigilant sur la maîtrise. Les exercices antérieurs, lorsqu'ils sont dépouillés des problématiques particulières, nous amènent à peu près au rendez-vous que nous nous étions fixés.

Sur les évolutions, certes pour partie dues à l'accélération de la mise en œuvre du tramway, il faut relativiser cette part. Mais nous avons plutôt un dérapage au-delà de cela sur cette subvention nécessaire. Vous savez, nous l'avons déjà dit, que cela nécessitera la plus grande vigilance de la part des élus qui seront en charge de la Communauté à partir de fin avril prochain. Sur le budget annexe CRR, nous avons une progression de la subvention conforme à notre plan de soutenabilité, conforme également au projet d'établissement. Mais c'est quand même la bagatelle de 6 M€ pour le fonctionnement de cette école qu'est le Conservatoire. Et je ne m'arrête pas sur le budget annexe de la zone du Noret, pour 37 000 €. Voilà. Nous rentrons maintenant dans les aspects plus détaillés du contenu de ce budget 2014.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Merci, Gabriel. Nous allons poursuivre avec une présentation par Commission, puisque le budget est justement l'occasion de balayer l'ensemble de nos compétences. À l'occasion de ce budget, vous savez que nous avons la possibilité également de réviser les AP-AE et CP. Les deux choses se font de façon concomitante.

En ce qui concerne la Commission n°01, pour l'Administration Générale, vous avez dans le tableau du haut, les montants que je ne reprendrai pas. Ils sont à l'écran. Vous avez le total des dépenses et le total des recettes, à la fois en fonctionnement et en investissement, c'est la présentation habituelle pour chacune des Commissions que nous allons examiner. Vous avez ensuite un focus sur les dépenses des gestions administratives des services pour 2,6 M€. Les dépenses de ressources humaines du budget principal sont à 12,1 M€, mutualisations comprises. Vous savez que, derrière, nous avons des refacturations.

En net, nous sommes, hors mutualisation en 2013, à 6,9 M€, sachant que la mutualisation pose quelques problèmes d'affectation année par année, puisque nous fonctionnons avec des décalages. Les dépenses 2013 n'étant pas encore totalement arrêtées, nous ne pouvons pas déterminer le montant exact 2014, puisqu'il faudra le revoir en DM. Tous budgets confondus, les charges de personnel s'élèvent à 22,7 M€. Dans le diagramme présenté tout à l'heure, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais l'ensemble des compétences était hors charge de personnel.

Ensuite, pour ce qui concerne les recettes, elles sont principalement constituées des refacturations qui ont lieu, soit sous forme d'une vraie refacturation, par exemple pour le CCAS avec une émission de titres de recette, soit sous forme, par exemple pour la Ville d'une diminution de l'ACTP versée à la Ville. Donc, ce n'est pas une vraie refacturation. En revanche, il y aura une refacturation pour le différentiel, puisque cette diminution de l'ACTP est maintenant figée, et ensuite, on fera des refacturations, mais que sur la partie marginale. On refacture également aux Syndicats et aux budgets annexes, et vous en avez les montants.

Concernant le budget Transports, on a eu tout à l'heure un diagramme global sur cette compétence. Au budget principal, la partie Transports pure est sur l'aménagement des voies cyclables et sur le PDU pour 100 000 €, ainsi que le schéma cyclable que l'on est en train de revoir. Pour la partie Infrastructures, on achève l'entrée Est, nous arrivons à la fin, et 47 000 € sont prévus pour le financement de la LGV sur la 2^e tranche. Mais pour les financements les plus importants, je crois que cela commence en 2016.

Sur le budget annexe Transports, vous avez un total de dépenses à 115 M€, et un total de recettes à 55 M€. Bien sûr, c'est un budget très important. C'est pour cela qu'il a été présenté à part tout à l'heure sur un diagramme. Vous avez la DSP pour 23,8 M€, exploitation du réseau, plus les services particuliers tels Ginko Access (23,8 M€). C'est donc la DSP urbaine, plus les services spéciaux. Vous avez ensuite les acquisitions de bus et de matériel embarqué pour 3,6 M€, sachant que nous avons augmenté le budget à partir de cette année, comme on le verra tout à l'heure dans l'AP. Vous avez les affréteurs urbains pour 7,2 M€ et le Tramway que nous allons voir tout de suite pour 70 M€. D'autres investissements font partie de l'opération TCSP, à savoir la réalisation de la halte ferroviaire, le dépôt pour les phases 1 et 2 et la voie en site propre pour 1,1 M€.

Sur la diapositive suivante, on a la révision de l'AP/CP de la réalisation de la ligne de tramway, puisque, comme nous venons de voir le budget annexe Transports, cela paraît assez logique, même si nous ne verrons les autres AP que plus tard. Sur cette AP, nous respectons les 228 M€ (valeur juin 2008). Le total des dépenses est de 261,6 M€, sachant qu'en face, nous avons une recette de 7 M€, ce qui fait que le total, après déduction des participations sur travaux, est à 253 M€ environ une fois actualisé. Nous attendons 17 M€ de subventions en 2014, dont 12 M€ au titre du Grenelle, et nous prévoyons un emprunt de 46 M€, sachant que cet emprunt est toujours calculé par différentiel, en fonction des entrées de recettes que nous pouvons avoir.

Sur l'économie, en investissement, nous avons notamment :

- l'Institut Fédératif du Cancer qui monte en puissance avec 2 M€ ;
- le Bio-Innovation avec 2,4 M€, nouveau projet dont nous avons parlé au moment des Orientations Budgétaires ;
- la poursuite des investissements sur Témis 1 et 2.

En fonctionnement, nous avons toujours :

- les contributions aux Syndicats ;
- le Fonds d'Intervention Économique et l'Aide aux Projets d'Innovation ;
- le soutien à la compétitivité ;
- la contribution à la Mission Locale.

Nous avons également des projets gérés à la fois en investissement et en fonctionnement, à savoir :

- la zone des Marnières pour 5,4 M€, nous en reparlerons tout à l'heure au moment de l'AP ;
- l'aménagement de la zone autour de la gare de Besançon Franche-Comté TGV pour 1,5 M€ ;
- la gestion de la Maison des Microtechniques et de la pépinière de Palente pour 1 M€.

Nous avons des budgets peu conséquents pour la zone du Noret – vous les avez à l'écran – et pour la zone des Portes de Vesoul. Nous sommes là dans des phases de recette de commercialisation.

Pour le développement durable, ce qui est marquant est :

- l'aménagement de la pépinière de l'activité maraîchère qui commence à être utilisée en 2014 ;
- le fonds « Centres de Village » pour 448 000 € ;
- la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) en fonctionnement pour 200 000 € ;
- d'autres dépenses de faibles montants, inscrites à l'écran.

Sur la compétence « Culture, Tourisme et Sport », nous sommes à la fin du projet de construction du CRR, de la Cité des Arts. En budget principal, en investissement, nous poursuivons les circuits pédestres, le plan Vauban et les équipements fluviaux (nous verrons l'AP tout à l'heure), les fonds de concours pour les équipements des actions culturelles et équipements sportifs. Nous entrons dans des études pour le schéma aquatique. En fonctionnement, nous avons le soutien et l'animation du réseau d'enseignement musical pour 271 000 €. Vous savez que là aussi, nous montons en puissance. Nous avons également les dépenses habituelles pour la gestion du port fluvial, les contributions à Nancray et à la Citadelle et les fonds d'aide aux manifestations.

Sur le budget annexe CRR, on a parlé tout à l'heure en particulier de la subvention d'équilibre à 6 M€. Comme je l'ai dit, nous arrivons à la fin du projet de la Cité des Arts, avec 2 M€ de dépenses, dont 1 M€ à notre charge. Nous avons aussi l'équipement en mobilier informatique et téléphonie, le parc instrumental avec une AP et des frais de personnels qui représentent, on vous le rappelle, 72 % des dépenses de fonctionnement. Nous avons une montée en puissance également de tout ce qui concerne les animations culturelles au niveau du Conservatoire, ce qui fait que nos dépenses augmentent.

Sur la partie concernant la prospective, préparation et accompagnement des grands projets, nous avons les contributions habituelles à l'AudaB et au SCoT. L'incubation sur le quartier culturel commence à prendre forme. Il y a également le fonctionnement du CDP pour 32 000 €.

Sur l'habitat et la politique de la Ville, concernant l'habitat, vous avez :

- les subventions pour la construction de logements locatifs publics pour 895 000 € ;
- les aides à la pierre déléguées pour 1,3 M€ ;
- le soutien à la réhabilitation du parc public pour 1 M€ ;
- des subventions aux propriétaires privés à la réhabilitation dans le parc privé pour 2 M€.

Nous espérons que nous les dépenserons, puisque, comme vous le savez, nous avons toujours des décalages entre ce que nous prévoyons en budget sur ce qui est habitat et ce que nous dépensons réellement.

Sur la politique de la Ville, le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage commence à entrer en vigueur, avec non plus les aires d'accueil des gens du voyage dont certaines ne seront finalement pas construites, mais les terrains familiaux. Les frais relatifs à l'externalisation des aires d'accueil s'élèvent à 405 000 €, et l'aide aux communes pour les stationnements irréguliers pour 15 000 €.

Concernant les Relations avec les partenaires, nous avons :

- la subvention dont nous avons parlé tout à l'heure, pour le SDIS pour 8 M€ ;
- les coopérations sur les pôles métropolitains ;
- la participation à l'aérodrome de La Vèze pour 211 000 € ;
- les frais de portage pour l'EPF pour 51 000 € ;
- l'étude relative aux réseaux et équipements d'assainissement pour 142 000 € (normalement, c'est la fin).

M. BAULIEU.- Nous arrivons ainsi à la fin de la présentation de ce projet de budget, présentation à laquelle vous avez tous été particulièrement attentifs, et nous vous en remercions sincèrement. Je voudrais simplement ajouter quelques mots sur cette présentation. Ce budget 2014 est, certes, un peu un budget de transition, dans la mesure où de nombreux programmes arrivent à échéance. C'est aussi ce qui nous permet des engagements particuliers dans certains domaines. Ce budget est fidèle aux principes de gestion auxquels nous n'avons pas dérogé, à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement, rigueur et responsabilité dans la gestion de la recette fiscale et parafiscale, ce qui permet d'inscrire le fonctionnement de nos services publics dans la durée et de dégager une capacité à investir substantielle, soit plus de 112 M€ pour cet exercice 2014.

Certes, le tram et l'achèvement en paiement de la Cité des Arts et de la Culture sont des éléments importants. Mais nous l'avons dit au cours de cette présentation, il y a un effort particulier sur les transports par l'accélération du renouvellement du parc de bus et la mise à niveau de notre dépôt de Planoise, et avec – cela a été dit, mais rappelons-le avec insistance – un engagement fort dans le développement économique, source de richesses territoriales et d'emplois, et une application élevée dans le domaine de l'habitat et du logement.

Voilà, les quelques éléments majeurs qui caractérisent ce budget 2014, avec la maîtrise et la responsabilité pour les services de qualité durable et le volontarisme pour équiper mieux et davantage encore notre territoire au bénéfice des habitants. Tout ceci s'inscrit dans le cadre de contraintes budgétaires croissantes. Je vous renvoie sur ce sujet aux commentaires que j'avais faits lors des Orientations Budgétaires.

Simplement, par rapport à la conjoncture actuelle de la campagne électorale, et sans m'immiscer dans les campagnes électorales de chacun d'entre nous, je tiens à rappeler que pour la première fois, les élections locales sont municipales et communautaires au moins formellement dans les communes de plus de 1 000 habitants. Il me semble que quelquefois, cela ne saute pas aux yeux à travers les campagnes conduites, mais c'est une évolution institutionnelle majeure vers la réalité du groupe local qui se dessine, qui est en marche, et sur laquelle nous n'informons peut-être pas suffisamment les citoyens. Ceci étant rappelé, n'oublions pas non plus que parlant nous tous de projets qui pourraient impliquer la Communauté, nous devons ajouter qu'ils devront être proposés au Conseil Communautaire, car c'est lui et aucune autre instance, ici, qui décidera de l'engagement de l'intercommunalité dans les mois et années à venir.

À ce sujet, j'ai envie de nous adresser une recommandation : n'oublions pas d'être prudents dans nos simulations relatives à ce que pourra ou ne pourra pas faire le Grand Besançon dont la situation financière est très saine, comme cela a été dit, mais qui ne permettra pas, pour autant, autant que certains semblent le souhaiter. Donc, dans la clarté de la relation avec les citoyens électeurs, c'est peut-être important de se le dire. Voilà. C'était deux petites notes d'information que je voulais ajouter à ce propos de présentation du budget 2014, avec les éléments forts que nous avons rappelés, tant le Président, que moi-même dans la conclusion.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je crois qu'il est effectivement utile de rappeler à toutes et à tous, que l'on ne peut pas faire des propositions au nom de l'Agglomération. C'est l'Agglomération qui demain décidera quelle sera sa politique. C'était une précision utile peut-être à rappeler, pour éviter à certains ou à certaines de faire des promesses qui n'engageraient qu'eux, puisqu'ici, c'est toujours l'Agglomération qui décide. C'était donc une précision importante. Maintenant, j'ouvre le débat. Merci, Marie-Odile ; merci, Gaby. Quels sont ceux qui veulent intervenir, même si beaucoup d'explications ont déjà été données ?

Mme JEANNIN.- Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une remarque négative, plutôt inquiétante, mais vous allez sûrement me donner l'explication. Page 17, pour la Commission Transports, je sais que l'on a développé un peu tout à l'heure, mais je n'ai pas tout capté. Il y a 115 M€ de dépenses, et 54 M€ de recettes. Je ne sais pas trop comment il faut interpréter ces deux sommes. Je viens sur une question que beaucoup de gens se posent actuellement, et peut-être que c'est la dernière fois que je suis dans cette Assemblée, je me permets donc de la poser. Beaucoup se demandent quel sera le prix du ticket de tramway ? Pourriez-vous nous le dire ce soir, ou dois-je attendre la future Assemblée ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je devrais presque vous remercier de poser cette question. Je vois que vous n'êtes pas très attentive à ce que peut dire le candidat bisontin aux élections municipales, parce qu'il a déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, de l'écrire et de le répéter. Mais puisque vous me posez la question, je vais vous répondre. D'abord, le prix du ticket de tramway sera le même que le prix du ticket de bus. Je voudrais d'ailleurs rappeler quelque chose de peu connu. Lorsque l'on a un titre de transport Ginko, on a un pass pour se déplacer dans toute l'Agglomération. Si vous voulez, je vais prendre un exemple. Premièrement, monter dans le TER à Mamirolle ou à Saône, prendre le tram à la gare Viotte, descendre à Polygone la Grette et partir en bus sur Velotte ou ailleurs, ne coûte qu'un ticket, puisque dans l'Agglomération, le titre de transport vaut pour le TER, pour le tram et pour le bus. Deuxièmement, vous connaissez le prix du titre de transport actuellement, c'est 1,30 €. Il n'y aura pas d'augmentation du titre de transport liée à l'arrivée du tramway.

Donc, Madame JEANNIN, répétez bien à tout le monde qu'il n'y a pas un ticket de tram, mais que le tram fait partie du réseau Ginko qui comporte entre autres des bus et un tram. Il n'y aura pas d'augmentation liée à l'arrivée du tramway. Après, il peut y avoir des augmentations liées à l'inflation, mais ce n'est pas prévu. Le titre de transport va rester au niveau où il est. Puisque vous m'avez posé une question, je vous en pose une à mon tour : comment cela va-t-il faire pour les parkings ? Je vais vous donner une information qui intéresse beaucoup la périphérie. Je vois, par exemple, nos amis de Grandfontaine qui vont vouloir venir faire des achats à Besançon en étant libérés de la contrainte du véhicule. Mon ami DEMESMAY, ou François LOPEZ, à Grandfontaine, va pouvoir venir avec une voiture sur le parking de Micropolis.

S'ils ont un titre de transport, ils gareront leur voiture et auront un ticket de tram aller-retour. S'ils n'en ont pas, ils achèteront un titre de transport pour 4 €, et il y aura autant d'allers-retours délivrés gratuitement pour ces 4 € que de personnes dans la voiture. Si vous êtes Monsieur, Madame et 3 enfants, vous aurez donc 10 tickets (5 allers-retours) pour vous inciter à venir paisiblement sur un parking-relais, descendre en ville, faire vos achats et remonter. Ce sera valable aussi pour les Bisontins. Si vous êtes abonnés, c'est gratuit, c'est-à-dire que si vous avez un abonnement Ginko, vous rentrez, votre voiture est gardiennée sur le parking-relais et elle ressort. Donc, merci de me reposer la question, parce que si je l'avais dit, on aurait dit « il fait sa pub ». En plus, c'est vous qui vous me posez la question. Il n'y a donc pas de malentendu. Ai-je bien répondu à votre question ? Si vous en avez d'autres dans ce style, n'hésitez pas.

M. BAULIEU.- Sur l'autre question posée, il suffit de se reporter au document budgétaire complet. Il ne s'agit pas d'extraire simplement 2 chiffres d'un tableau de synthèse. La ligne « emprunts » concerne, par exemple, essentiellement les transports pour plus de 44 M€. Donc, reportez-vous à la page 24. Vous aurez le budget Transports complet, et vous retrouverez l'ensemble des éléments. Vous n'oublierez pas de voir qu'il y a des opérations revolving qui font que le total en bas est particulièrement élevé. Mais il y a pour 60 M€ d'opérations d'emprunt revolving. Le financement s'équilibre parfaitement, mais il faut reprendre tous les éléments que vous avez dans le rapport. Ne restez pas qu'à la page 17. Allez également en page 24.

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise une chose, parce que Jean-Claude me dit que je n'ai peut-être pas été très clair, et il a raison. Pour le TER, ce n'est pas que le ticket, mais avec le titre de transport Ginko. C'est l'abonnement qui permet le TER. On est bien d'accord. Par contre bus-tram, c'est le ticket que vous pouvez acheter auprès du chauffeur. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

M. CONTOZ.- Je vais simplement donner une explication de vote. J'aurais aimé que l'on sépare les votes du budget principal des votes des budgets annexes. Cela ne se fait pas ici. Donc, pour plusieurs raisons que j'ai déjà dites, expliquées, je veux que l'on enregistre clairement mon abstention sur le budget Transports pour les raisons que vous connaissez bien, mais je ne veux pas lasser mes collègues une nouvelle fois.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pierre. C'est bien noté. On connaît ta position là-dessus. Donc, à part cette explication de vote, que ceux qui s'opposent à ce budget lèvent la main. Je compte 5 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 3. On a pris part des réserves de Pierre. Le budget est donc adopté. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

M. BAULIEU.- Marie-Odile poursuit sur la révision des AP/CP.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelle page est-ce ?

M. BAULIEU.- C'est la page 69.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons donc à la page 69.

Rapport n° I.1.2 - Révision des AP/CP - 2014
--

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Nous avons toute une série d'AP/CP que nous révisons à l'occasion du vote de ce budget. Ces révisions sont surtout en grande partie liées à la non-consommation de crédits en 2013. Ces crédits sont donc reportés sur 2014. Il n'y en a que 5 qui font l'objet d'une révision à la fois sur leur montant et sur les échéanciers. Il y a en 4 sur le budget principal et 1 sur le budget annexe Transports.

Sur le budget annexe Transports, celle qui est révisée et qui fait l'objet d'une modification du montant total de l'AP est celle qui concerne l'acquisition de bus et de matériel embarqué dont j'ai parlé tout à l'heure, avec une augmentation des dépenses de 1,7 M€ sur la totalité de l'AP, ce qui permet de pallier le vieillissement du parc de véhicules.

Sur le budget principal, la première AP proposée est celle des Marnières. Comme vous le savez, les Marnières ont fait l'objet d'une étude pour définir le montage opérationnel de cette ZAC, ce qui a été confié à SPL Territoire 25. On a affiné les modalités de réalisation et les besoins financiers liés à cette opération. Vous voyez que le montant de révision de cette AP est important, puisque nous avons une augmentation des dépenses de 2,8 M€, et une diminution des recettes de 2,8 M€, ce qui au final, nous fait 5,7 M€ de variation du besoin de financement. C'est une variation importante liée à la modification des modalités de réalisation, et en particulier aux cessions de foncier.

Sur les révisions de montant total de l'AP, concernant la pépinière maraîchère, les montants en dépenses et en recettes sont modifiés. Mais au final, le besoin de financement n'est pas modifié, puisque l'on augmente les dépenses et les recettes d'un même montant. Concernant le schéma départemental des gens du voyage, on va dire que c'est plutôt une bonne nouvelle, puisqu'initialement, les terrains familiaux ne faisaient pas l'objet de subvention. Et à présent, nous attendons 180 000 € de subvention sur ces terrains familiaux. Sur les subventions aux logements locatifs publics, il y a une variation des dépenses. Elles diminuent de 124 000 €, mais cela correspond à une augmentation de 95 000 €, liée en face à une recette et à une diminution de 220 000 € pour financer un poste pour le PLH. En fait, on supprime 220 000 € de dépenses, mais elles vont être utilisées en dépenses de ressources humaines pour animer cette problématique.

Nous avons donc vu ces 5 AP modifiées sur leur montant et sur leur échéancier. À présent, il s'agit de la révision uniquement des échéanciers, donc sans variation du montant total de l'AP ou de l'AE. Vous notez que 7 sont révisées sur le budget principal. Vous avez en bleu les montants non réalisés en 2013 et reportés sur 2014. Donc, la modification ne tient qu'à ce glissement. Je ne vais pas toutes vous les énumérer, elles sont à l'écran. Ensuite, sur le budget annexe Transports, c'est la même présentation. Vous avez des glissements de 2013 sur 2014, sachant que tout à l'heure, nous avons vu la réalisation de la ligne de tramway. Nous avons vu un tableau particulier pour l'AP Tramway, avec un glissement de 15,6 M€. Sur le budget annexe CRR, il y a également 2 glissements.

Voilà rapidement pour ce qui concerne les AP.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais ajouter une petite précision par rapport aux bus, parce que Madame JEANNIN ne m'a pas posé la question, mais on nous l'a posée. Il est clair que pour l'instant, nous avons ralenti le renouvellement des bus, puisque les chaussées étaient en assez mauvais état. Nous n'avions donc pas mis des bus neufs. Aujourd'hui, maintenant que la chaussée est refaite, nous avons repris le rythme normal de renouvellement des bus. Ce qui fait qu'à fin 2016, la moyenne d'âge des bus Ginko sera de 9 ans, ce qui est une bonne moyenne.

Il y aura donc un réseau de bus avec des bus de qualité, d'une moyenne d'âge de 9 ans, et 90 % seront accessibles aux personnes en situation de handicap, ce qui est très important. C'est donc considérable. Vous avez vu que l'effort d'investissement des bus va reprendre. Il avait été ralenti pour ne pas mettre des bus neufs sur des chaussées sur lesquelles il était compliqué de circuler. On va donc diminuer le nombre de bus, il y en aura moins, puisque des rames de tram les remplaceront.

M. ROY.- Je peux compléter, Président, en disant qu'il ne suffit pas d'avoir des bus accessibles. Il faut aussi que la station le soit, bien évidemment. Vous avez compris qu'autour des deux lignes de tramway, nous aurons, sur l'urbain, 4 lignes dites « essentielles », qui auront la même amplitude horaire que le tramway (de 5 h à 1 h), qui circuleront tous les jours pour desservir des quartiers importants non desservis par le tramway. Aujourd'hui, vis-à-vis des matériels, le Président l'a précisé, mais pour les stations, avec le concours de l'APF, nous faisons un recensement de toutes les stations situées sur ces 4 lignes essentielles, avec l'objectif de faire en sorte que ces 4 lignes, à l'horizon 2016, soient accessibles elles aussi. Aujourd'hui, 200 stations sont recensées, le travail continue. En fait, nous venons avec une personne en fauteuil, un bus sur lequel il y a une palette et un plancher plat, et nous auscultons toutes les stations les unes après les autres pour vérifier qu'elles seront accessibles.

Un terme important est venu au cours de ce constat. Vous savez que la loi de février 2005 nous impose d'avoir des stations et des bus réglementaires. Nous définissons aujourd'hui un terme nouveau : la praticabilité. C'est-à-dire que la personne en fauteuil considère que même si le pourcentage n'est pas celui prévu par la loi, quand il descend, qu'il roule, qu'il s'en va de la station vers un passage piéton, il nous dit « pour moi, à cet endroit-là, pour une personne en fauteuil, c'est bien ». Donc, on va faire un plan sur lequel on aura les stations réglementairement accessibles et d'autres fléchées d'un astérisque disant qu'elles sont praticables par les gens en fauteuil. Voilà l'avancée du travail que nous sommes en train de faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Merci, Monsieur le Président. Je vais poser une question, mais je pensais que Monsieur BONNET allait la poser, puisqu'il se la pose depuis tellement longtemps, qu'en fait, je crois qu'il va avoir la réponse ce soir. C'est en page 97. La subvention de la Ville sur la ligne Tramway est bien de 20 M€, n'est-ce pas ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais ce n'est pas un scoop.

Mme JEANNIN.- Si, parce qu'une fois c'était « oui », une fois c'était « non », une autre fois c'était « oui ». Maintenant, c'est bien « oui ».

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, ce n'est pas qu'un coup c'était « oui », un coup c'était « non ». C'est quelque chose que nous avons toujours dit, et Monsieur BONNET le sait bien. Si vous reprenez les premiers tableaux, on marque que ces sommes sur le financement du tramway apparaissent toujours. On ne va pas remettre cela là-dessus, c'est bon. Mais vous avez bien fait de le préciser.

M. BONNET.- Puisque l'on pose une question pour moi, j'ai souvent posé la question plutôt sur la ventilation entre Ville et Agglo, des 20 M€ de travaux, plus que sur la subvention. Mais on y a déjà répondu. Je voudrais dire qu'au-delà des oppositions sur les choix faits, que j'ai pu manifester, j'en profite pour saluer le travail de Jean-Claude ROY depuis longtemps.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci et bravo.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai eu un secret espoir. J'ai pensé qu'il allait saluer mon travail. Mais non.

M. CYPRIANI.- Je voulais juste intervenir concernant le retard d'utilisation des crédits de paiement pour les réhabilitations des logements publics et privés. J'avais déjà interpellé fréquemment en disant que l'on ne mettait pas suffisamment de moyens dans l'animation de ce système d'aides, et que fatalement, il y avait moins de demandes que prévu. Donc, j'invite la prochaine équipe à travailler un peu sur ce problème. Merci.

M. BAULIEU.- Mais c'est s'il y a moins de postes affectés pour 2014.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- C'est ce que j'ai dit tout à l'heure sur les 220 000 € pris sur l'AP pour être passés en ressources humaines, justement pour l'animation de cette problématique.

M. CYPRIANI.- D'accord. Donc, je salue le poste effectivement affecté.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a beaucoup de saluts ce soir. Merci.

M. LIME.- Il y a une question autour des transports. Quand connaissons-nous la nouvelle organisation des bus qui sera mise en application en septembre 2015 ? Puisque l'on a des questions par rapport à cela. Quand donnerons-nous des informations à nos concitoyens ?

M. ROY.- Le projet de réorganisation de bus autour du projet de tramway, urbain et périurbain, a été présenté à la fois au Conseil Consultatif d'habitants de la Ville de Besançon avant l'été et après les vacances, en septembre. Il a été présenté sur trois secteurs de la périphérie ; il en reste un 4^e à présenter. Cela a été présenté de cette manière, sachant qu'il a toujours été dit qu'il y aurait ensuite, après les élections et la mise en place des nouveaux élus, une présentation au grand public lors de réunions ouvertes aux associations et au grand public à partir du mois de mai, avant l'été, pour que ce projet puisse être présenté et validé par la population. J'ai oublié de dire que cela a été aussi présenté à l'Association des Usagers des Transports au mois de septembre dernier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. STEPOURJINE.- Je voudrais simplement répondre à Benoît concernant les retards pris dans la réhabilitation de logements privés, puisqu'il s'agit bien de cela dont il parle. Il faut savoir qu'en l'espace de 3 ans, nous avons subi trois réglementations différentes. Enfin, on arrive à stabiliser ces nouvelles réglementations au niveau de l'Anah. Donc, j'espère que la future équipe en 2014 arrivera à faire mieux que ce qui a été fait précédemment. Maintenant, il y a une nouvelle réglementation, je ne comprends plus rien du tout. Nous avons assisté au dernier CRH (Comité Régional de l'Habitat). On nous promet des subventions en nette diminution pour l'année qui vient. Là où je ne comprends plus rien du tout, c'est que l'on nous a imposé jusqu'à présent 30 % de logements en PLAI, ce qui était normal, c'est dans notre PLH. Maintenant, on redescend à 20 %, alors que sur la Communauté d'Agglomération, on aura de plus en plus besoin de PLAI.

Donc, je veux bien que l'on nous dise « vous ne faites pas bien ce que vous faites », mais il faut imaginer toutes ces réglementations en perpétuel changement, et il faut s'adapter à ces nouvelles réglementations pour lesquelles je ne comprends plus rien du tout, entre nous soit dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. OK. Ensuite ?

M. BAULIEU.- Il faut voter ces AP/CP.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions. C'est donc adopté. Nous passons au rapport suivant.

M. BAULIEU.- Ce rapport se trouve en page 151. Nous avons un écran sur ce sujet. Vous avez ainsi sous les yeux, à l'écran, le résumé des éléments en présence, à savoir que sur la taxe d'habitation et les taxes foncières, nous proposons de reconduire les taux de 2013 (9,47 %, 0,50 % et 1,16 %). Concernant les cotisations foncières des entreprises, nous proposons, comme je l'indiquais tout à l'heure, d'utiliser la majoration spéciale, compte tenu du niveau de la fiscalité sur les habitants et de la moyenne de la fiscalité sur les entreprises. Cela nous conduit à passer le taux de 25,5 % à 25,69 %, et nous indiquons, pour que cela soit clair pour tous, que la moyenne des taux dans les Communautés d'Agglomération, en 2013, était de 27,17 %.

Nous proposons donc de voter un taux de 25,69 % pour cette année 2014. On précise également au bas de l'écran que nous avons une majoration attendue de ce taux, mais qui est loin de compenser les 770 000 € que nous perdons dans la nouvelle mécanique sur laquelle nous nous sommes particulièrement arrêtés lors d'une session spéciale. Voilà les éléments très concrets sur lesquels nous devons voter. C'est le taux de CFE, puisque sur les autres, nous reconduisons la même chose, et sur la TASCOM, ce dispositif a déjà été voté à l'automne. Voilà, Président, pour ce rapport n° I.1.3.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vous avez bien compris que par rapport à une taxe souvent citée comme étant en augmentation, on perd de l'argent. On perd plus de 600 000 €. L'Agglomération n'en profite donc pas pour récupérer quelques crédits, puisque nous perdons de l'argent. Qui s'oppose à cela ? Je compte 4 oppositions. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Nous passons au rapport suivant.

M. BAULIEU.- Il y a encore un support diaporama. C'est une proposition. Il s'agit bien évidemment, à travers cette démarche, d'offrir une possibilité supplémentaire de financement pour le Grand Besançon. Je ne vais pas être long, mais nous nous rappelons toutes les périodes délicates traversées par les collectivités depuis 2008 pour disposer des financements nécessaires. Nous avons eu la chance, mais aussi grâce à un travail et un beau dossier, de pouvoir financer nos grosses opérations avec les concours de la Caisse des Dépôts et de la Banque Européenne d'Investissement. Mais nous devons, pour l'avenir, nous mettre en ordre de marche pour bénéficier de tous les leviers possibles et imaginables, si je puis dire. Il s'agit notamment dans un premier temps d'ajouter au réseau habituel des banques, une adhésion à cette Agence France Locale créée récemment, pour précisément répondre à ce besoin des collectivités. C'est une construction juridique nouvelle, avec un assemblage de deux sociétés, la Société Territoriale à laquelle nous sommes invitées à adhérer, elle-même contrôlant la Société Opérationnelle qui aura le statut bancaire pour conduire les opérations.

Ensuite, il est important de souligner que les conditions les plus favorables d'accès d'adhésion à cette société sont de le faire maintenant, et par référence à l'encours de notre endettement à la fin 2011, ce qui fait que notre souscription en capital est plus modeste, comme dirait l'autre, que si nous étions davantage endettés. Donc, pour toutes ces raisons, à la fois besoin de pouvoir diversifier nos sources de financement, opportunité par la création de cette agence, et des conditions d'adhésion, nous vous proposons de décider de l'adhésion du Grand Besançon avec, en souscription calculée de capital, les 360 000 €, et ceci pour accéder à ce financement pour l'ensemble de nos budgets (principal, CRR et Transports).

Voilà ce que nous pouvons indiquer. Quelques questions avaient été posées, mais les réponses sont dans le rapport lors du débat du Bureau, y compris sur la stabilité que devait avoir le capital pendant un certain nombre d'années. Ensuite, on se retrouve dans le fonctionnement normal de toute société, mais qui n'est pas une société par action, à savoir que celui qui sort peut obtenir la vente de son capital à un tiers s'il est validé par l'instance délibérante de l'établissement. S'agissant de la valorisation du capital, elle résulte du bilan à l'instant donné. Puisque s'il y a des résultats, le capital sera revalorisé ; s'il y a des déficits, c'est le mouvement inverse. C'est le sort habituel du capital social d'une société.

Voilà la présentation que l'on peut en faire, sauf à ajouter enfin que nous proposons, à travers ce rapport, que pour représenter le Grand Besançon, ce soit le Président. Vous aurez remarqué que les aspects ne sont pas nominatifs, ni le Président titulaire, ni le Vice-Président en tant que suppléant, compte tenu de la saison à laquelle nous sommes. Mais nous devons pouvoir faire les formalités nécessaires sans plus attendre si nous validons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ?

Mme JEANNIN.- J'ai juste une question. Pouvez-vous sortir sans condition du processus ?

M. BAULIEU.- Je viens d'indiquer que nous adhérons à une société qui a un statut de société commerciale. On y apporte des capitaux. Il est dit dans le rapport que l'on ne peut pas partir le lendemain avec les capitaux, puisqu'il faudra une période de stabilité du capital. C'est la même chose pour le Conseil d'Administration, vous l'avez également vu dans le rapport. C'est une règle que l'on fixe généralement dans toute création de société. Je vais répéter ce que je viens de dire, mais au-delà de cette période...

Mme JEANNIN.- Excusez-moi, mais je n'arrive pas à lire quelles sont les conditions.

M. BAULIEU.- Au-delà de cette période, le détenteur d'un capital peut sortir à condition de s'être acquitté de l'ensemble des emprunts qu'il aurait souscrits. Donc, il faut être à jour de tout remboursement. Si le Grand Besançon veut céder son capital et qu'il trouve une autre Ville ou une autre Agglomération, il peut proposer cette transaction à l'Établissement, mais l'entrée du nouveau membre sera soumise à validation des instances compétentes pour que l'opération se fasse. À défaut, la société elle-même devra faire son affaire de cette reprise de capital. J'ai même complété mon propos tout à l'heure sur l'évolution de la valorisation du capital dans une société en fonction des résultats, des reports à nouveau, etc. On ne va peut-être pas aller plus loin.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, on peut participer à la Commission des Finances, parce que ces problèmes-là sont traités. Bien. Par rapport à cela, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

M. BAULIEU.- Si, il y a une abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Nous passons au rapport n°1.1.5.

Rapport n°1.1.5 - Achat de fourniture de gaz naturel - Convention avec l'Ugap

M. BAULIEU.- Sur ce rapport, j'ai envie d'être bref, vous l'avez lu. La réglementation du marché du gaz change. En tant que collectivité ou établissement public, nous devons désormais avoir recours à des procédures de mise en concurrence. Les délais ne sont pas si longs que cela. Nous proposons tout simplement que pour ce faire, donc pour être conformes au Code des Marchés, nous ayons recours à une formule de groupement d'achat via l'Ugap. Nous proposons tout simplement de passer convention avec l'Ugap pour nos approvisionnements en gaz sur lesquels vous avez une estimation du montant par an (70 000 €) indiquée au verso du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. J'imagine que Christophe LIME ne participe pas au vote. Donc, Christophe LIME ne participe pas au vote. Y a-t-il des questions, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

M. BAULIEU.- Nous passons ensuite aux rapports RH.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative Moyens Généraux (catégorie C)

M. BAULIEU.- Vous avez également lu le rapport. C'est un dispositif pour lequel nous avons procédé à la mutualisation. Nous avons essayé de rationaliser autant que faire se peut nos effectifs pour travailler sur l'ensemble des compétences qui vous sont indiquées, notamment sur la fonction « achat ». Nous avons dû constater que nous avons vu un peu court, que pour traverser l'exercice, nous avons dû compenser par des remplaçants ou des intérimaires. Donc, nous proposons tout simplement de créer le poste qui nous fait défaut.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Comité des Œuvres Sociales - Attribution d'une subvention

M. BAULIEU.- Il s'agit d'appliquer le système que nous avons mis en œuvre pour voter la dotation 2014 sur la base de nos différents budgets à hauteur de 1 % des rémunérations. C'est un mécanisme que nous avons validé, et il s'agit d'en appliquer la déclinaison 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Piste cyclable de la halte ferroviaire d'École-Valentin - Convention avec la DIR

M. ROY.- La première délibération sur la halte d'École-Valentin, c'était en novembre 2007. Aujourd'hui, la halte est terminée. Les travaux du stationnement sur le bassin d'orage ont permis d'accueillir plus de 4 000 véhicules sur le bassin et sur ce parking dédié à la halte ferroviaire ouverte au service commercial le 3 septembre dernier. L'itinéraire cyclable en projet entre Valentin et cette nouvelle halte traverse plusieurs domanialités (communes, État, Département) et longe la voie ferrée. Au préalable, plusieurs procédures s'imposent au Grand Besançon pour réaliser les travaux (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'État, convention de travaux avec la SNCF, convention à intervenir pour l'entretien dans un 2^e temps).

Il est proposé ce soir d'autoriser le Président à signer la convention avec l'État pour permettre l'avancée de l'opération et le début des travaux prévu au printemps prochain. Cette convention n'a pas d'impact financier.

M. CONTOZ.- Président, lors du prochain mandat, les collègues qui siégeront ici devront rappeler à l'Exécutif qu'il y a sur notre Agglomération d'autres besoins de pistes cyclables.

M. LE PRÉSIDENT.- Entre autres, une entre Saône et Montfaucon, et aussi entre Besançon et Chalèze, Chalezeule ; mais tout cela est dans le schéma directeur, je crois. En tout cas, c'est bien présent à mon esprit.

Questions diverses

Rapport n°10. 1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°10. 2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. La séance est terminée. Merci pour tout ce travail, et on espère se retrouver bientôt.

La séance est levée.